A Manresa, la tranquillité continue à régner. Les fabriques sont restées ouvertes, mais aucun ouvrier ne s'y présente pour travailler. Ils reçoivent toujours beaucoup de secours.

L'ASSASSINAT DE GOUFFÉ

Une confrontation

Dans l'après-midi d'hier, vers trois heures, Michel Eyraud a été confronté avec Gabrielle Bompard, dans le cabinet de M. Dopffer, juge d'instruction. Cette formalité n'a donné lieu à aucun incident sérieux.

Gabrielle Bompard a répondu avec le plus grand calme aux questions du juge. Elle a prétendu de nouveau qu'elle n'avait pas attiré l'huissier Gouffé dans l'appartement de la rue Tronson-Ducoudray et a répété que le 26 juillet, *il lui aurait été impossible de se rendre* jusqu'à la place de la Madeleine sans être remarquée par les passants. Elle portait, ce soir-là un peignoir d'une étoffe claire, et elle se rappelle parfaitement qu'elle ne portait pas de cordelière.

Eyraud a déclaré, encore une fois, qu'il n'avait fait que tirer la corde à laquelle la cordelière avait été accrochée. Il avait prétendu, on le sait, que la passion qu'il ressentait pour Gabrielle Bompard l'avait poussé au crime. L'enquête a établi que cette passion était beaucoup moins vive qu'il le prétend : Eyraud n'ignorait pas que Gabrielle Bompard le trompait.

Revue de la Presse

L'*Intransigeant* publie une lettre que Louise Michel adresse au juge d'instruction de Grenoble. Voici cette épître :

Je viens réclamer de vous ma place au procès de mes camarades, les anarchistes de Vienne, qui seront jugés à Grenoble le 3 août prochain.

Je ne crois pas impossible que vous fassiez droit à ma juste réclamation. Le juge d'instruction de Saint-Etienne avait compris mon refus de la liberté provisoire pour moi seule, ayant *moi-même* organisé les conférences pour lesquelles mes camarades sont encore retenus prisonniers.

On ne peut me considérer comme ayant été inconsciente avant les jours de désespoir causés par la sortie dont j'étais menacée à Vienne, sans atteindre en même temps les juges qui, pendant ces vingt dernières années, m'ont successivement condamnée à diverses peines, tant au conseil de guerre que devant trois cours d'assises; on ne le peut pas non plus après, puisque, laissée en liberté, j'ai fait plusieurs conférences *et repris mes travaux ordinaires.*

Vous n'avez pas oublié, monsieur le juge d'instruction, les deux lettres où je suppléais à la mémoire des témoins qui me prêtaient des propos absurdes et chargeaient mes camarades d'une partie de ce que j'avais dit.

La première de ces lettres commençait ainsi : « Il est temps que la situation se dessine. » L'autre se terminait par ces mots : « Si je suis seule en liberté c'est que la conscience humaine n'existe pas. »

Le discours dont je donnais l'analyse était aussi énergique qu'il est possible.

J'y engageais à une grève générale, *sans caisse*, afin que le capital y pût périr, pour la liberté du monde.

Je m'y déclarais solidaire des actes de désespoir qui pourraient se produire, quoiqu'il n'y eût guère à espérer pour ce jour-là, avec l'état de siège général.

Enfin, il est impossible que mes lettres ne fassent pas partie du dossier de l'instruction et n'appuient ma réclamation de comparaître avec mes camarades arrêtés pour le 1er mai, au procès du 3 août, à Grenoble.

LOUISE MICHEL,
93, rue Victor-Hugo,
à Levallois-Perret.

Le Congrès médical de Berlin

Fin de la polémique

M. le docteur Huchard, qui avait soulevé la polémique à propos de la participation de médecins français au Congrès médical de Berlin, fait paraître la lettre suivante dans la *Revue générale de Clinique et de Thérapeutique* :

Arrivé au terme de cette discussion, j'ai le désir et le devoir de la résumer :

Dans le numéro du 23 janvier de la *Revue générale de Clinique et de Thérapeutique*, je soulevais pour la première fois la question de la participation des médecins français au Congrès de Berlin.

Je répondais affirmativement, en termes formels, et cela malgré l'abstention des Allemands à tous nos congrès scientifiques de l'an dernier. Quelques mois après, dans une réunion du syndicat de la presse médicale, j'ai soutenu cette même cause avec une énergie et une conviction que mes collègues n'ont certes pas dû oublier.

J'appris ensuite que M. Rudolph Virchow, — un savant allemand dont nous avons toujours en France estimé les travaux, — nommé président de ce Congrès par ses compatriotes, avait immédiatement après la guerre (ce qui était une circonstance aggravante), fait siennes les paroles de Carl Stark sur « l'état mental de la nation française, se rapprochant en grand de l'idiotie paralytique ou de la folie raisonnante. »

Relever ces paroles, ce n'était, certes, pas là du chauvinisme. Le souci de la dignité *humaine* (je n'ai même pas dit la dignité nationale) me faisait un devoir de me récuser devant un président compromis par des paroles *jugées offensantes*, comme il eût commandé notre abstention en face du Dubois-Reymond s'excusant, à la fin de la guerre, auprès de ses auditeurs, de porter un nom français, ou encore de Billroth clamant avec solennité et sans provocation, que notre science « suit avec peine » et d'un pied boiteux le progrès colossal de la » science allemande et anglaise. »

L'Allemagne nous vint alors l'assurance d'un « accueil cordial » qui serait fait à nos compatriotes. Nous n'en avons jamais douté. Mais l'assurance de *ce cordial accueil devait être pour nous* d'une secondaire importance; elle n'était pas suffisante pour effacer l'attitude agressive du président du congrès international.

Aussi ai-je élevé la voix pour rappeler que notre *dignité* nous faisait dès lors un devoir de nous abstenir.

On a écrit que « chacun entend le patriotisme à sa manière ». Vérité banale. On le comprend à sa manière en voulant que les paroles de Virchow soient expliquées. Le but a été atteint et j'ai été soutenu dans ce débat par des patriotes non moins éprouvés que ceux qui n'attendaient pas d'explication préalable. On a encore dit : « N'oubliez pas que les congressistes allemands sont médecins. » Mais eux se rappellent toujours qu'ils sont Allemands, ce dont il faut les louer; et je ne sais pas pourquoi, nous médecins, nous oublierions une seule minute que nous sommes Français.

M. Virchow a répondu. Il a plusieurs fois affirmé qu'il n'avait jamais voulu nous offenser; il a expliqué qu'en 1871 il avait cherché à démontrer que le chauvinisme a été un état maladif, non seulement en France, mais aussi en Allemagne. Nous aurions pu lui répondre qu'il faut peut-être se préoccuper d'un autre état de l'esprit, caractérisé par une idée fixe, celle de voir partout et toujours, dans toutes les actions ou paroles de ses voisins, la marque de ce chauvinisme.

Quelques-uns préféreraient sans doute au nouveau langage de Virchow une rétractation pure et simple. A quoi bon insister... souvenir des insinuations peu... malveillantes qu'on a... eu devoir diriger dernièrement contre mon humble personne, je ne vois, je ne sens, je ne retiens que les mots gracieux de Virchow à l'adresse de la France; et, puisqu'il a voulu jeter une passerelle sur le fossé, puisqu'il nous a exhortés à l'entente et à la concorde par la science, puisqu'il a pris soin d'affirmer qu'il regretterait les paroles de Stark si elles étaient prises dans un sens absolu, je veux aussi, dans un esprit de conciliation, terminer aujourd'hui ce débat, sans regret de l'avoir ouvert.

Il aura peut-être servi, pour nos voisins et pour d'autres, à l'apaisement par l'affirmation du respect dû à la science française et à la France.

HENRI HUCHARD
médecin à l'hôpital Bichat.

***

Ajoutons que le professeur Lacassagne, qui représentera à Berlin la Faculté de médecine de Lyon, se propose de faire au congrès une *communication relative à la reconstitution* de l'identité par le squelette. Et c'est le cas de Gouffé qui servira d'exemple au docteur Lacassagne, qui compte faire part au congrès des travaux qu'il a dû entreprendre pour arriver à reconstituer l'identité de la victime d'Eyraud.

Réglement des heures de Service

Dans l'Enseignement primaire

Dans les écoles normales primaires, le nombre maximum d'heures de service exigibles par semaine des directeurs, directrices, économes et professeurs chargés de l'économat, en dehors du temps réservé à leurs fonctions administratives, professeurs et maîtres adjoints délégués, en dehors du temps consacré *à la correction des devoirs, est fixé ainsi* qu'il suit :

Directeurs et directrices chargés de l'enseignement de la morale et de la pédagogie : six heures ;

Economes chargés de l'enseignement de l'écriture et de la tenue des livres dans les écoles de plus de soixante élèves ; cinq heures ;

Professeurs chargés de l'économat dans les écoles de moins de soixante élèves : dix heures ;

Professeurs et maîtres adjoints délégués : vingt sur lesquelles ils ne peuvent être tenus de consacrer plus de seize heures aux enseignements qui donnent lieu à des corrections de devoirs.

Les allocations suivantes, non soumises à retenue, sont accordées aux professeurs munis d'un des diplômes spéciaux pour les enseignements accessoires :

Pour les langues vivantes. . . 300 fr.
Pour le travail manuel . . . 300
Pour le dessin 300
Pour *le chant et la musique* . 200
Pour la gymnastique . . . 100

LES PÉRIODES D'INSTRUCTION

Le ministre de la guerre a arrêté dans les conditions suivantes la répartition décennale des périodes d'instruction à imposer aux différents contingents :

RÉSERVE

En août	1890	Classe	1881
—	1891	—	1883 et 1884
—	1892	—	1882 et 1885
—	1893	—	1883 et 1886
—	1894	—	1884 et 1887
—	1895	—	1885 et 1888
—	1896	—	1886 et 1889
—	1897	—	1887 et 1890
—	1898	—	1888 et 1891
—	1899	—	1889 et 1892
—	1900	—	1890 et 1893

ARMÉE TERRITORIALE

Printemps de	1891	demi-classes	1878 et 1879
—	1892	—	1878 et 1879
—	1893	—	1880 et 1881
—	1894	—	1880 et 1881
—	1895	—	1882 et 1883
—	1896	—	1882 et 1883
—	1897	—	1884 et 1885
—	1898	—	1884 et 1885
—	1899	—	1886 et 1887
—	1900	—	1886 et 1887

LES GRANDES MANŒUVRES

Voici la liste des cantons du Nord, compris dans les zones des manœuvres :

Bouchain — Cambrai — Carnières — Clary — Landrecies — Le Cateau — Le Quesnoy — Marcoing — Solesmes — Valenciennes.

Voici de plus la liste des communes du Nord dans lesquelles stationneront les troupes pendant les marches.

Anneux — Avesnes-les-Aubert — Avesnes-le-Sec — Bantigny — Beaudignies — Bergues — Blicourt — Bouchain — Busigny — Cagnoncles — Cambrai — Cantaing — Cuvillers — Doignies — Douai — Dunkerque — Dunkerque — Escaudœuvres — Estaires — Ewars — Frasnay — Fontaine-Notre-Dame — Ghissignies — Gommegnies — Haspres — Haussy — Hazebrouck — Iwuy — Jolimetz — La Bassée — Landrecies — Lederzeele — Louvignies

Naves — Neuville-St-Remy — Noyelles — Orchies — Orsinval — Poix — Potel — Proville — Raillencourt — Ramillies — Raucourt — Rieux — Ruesmes — Sailly — St-Aubert — St-Python — St-Vaast — Saulzoir — Sepmeries — Thun-l'Evêque — Thun St-Martin — Tilloy — Valenciennes — Vendegies-sur-Escaillon — Villereau — Villers-en-Cauchie — Villerspol — Watten — Wormhoudt.

CHRONIQUE REGIONALE

Baccalauréats. — Voici la liste des élèves déclarés admissibles aux différents baccalauréats.

BACCALAURÉAT ÈS-SCIENCES COMPLET

Centre de Valenciennes. — MM. Berger, Gosse, Guillez, Lenclud, Tricard.

Centre d'Amiens. — MM. Amelin, Cardon, Cresson, François, Panchet, Poulain, Schneider.

Centre de Charleville. — MM. Delfosse, Faillon, Guérin, Harlay, Laurent, Lejeune, Rogez.

Centre de Douai. — MM. Bailly, Bouchart, Eyrard, Flambert, Jaumart, Lefebvre, Parent Rocquet, Six.

Centre de Saint-Omer. — MM. Guendré, Joly, Lecontre, Lefebvre, Lequien, Moisson.

BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES (Première partie).

Centre de Laon. — MM. Auvigne, Brunel, Savigny.

Centre de Lille. — MM. Balbure, Baron, Barrois, Bessière, Bigot (Jules), Bigotte, Billet, Blanchard, Bouvarlet, Bossut, Boucher, Bouquillon, Bridel, Bulté, Bulteau, Cailliau, Canion, Carette, Caron, Chanry, Chassaing, Chopin, Christiaens, Corbu, de Coussemacker, Dambricourt, Daniel, Debaecque, Debusschère, Decherf, Degroote, Delahousse, Delattre, Delloye, Derkenne, Descamps (Gérard), Descheemacker, Dhalluin, Dhaussy, Dislaire, Drausart, Dubois (Charles), Dubois (Edouard), Ducrocq (Georges), Famchon, Farlel, Froissart (Charles), Froissart (Julien) Gavelle, Gerard, Gillot, Gœthals, Grardel, Grysez, Guisclin, Helbog, Hémery, Herbeaux Hétuin (Charles), Humbel, Jacquemont, Jacques, Jamont, Labbe, Lahaye, Lamoot (Henri), Leclercq (Fernand), Lesay, Levin, Lezier, Longueval, Maudet, Moulin, Ottevaer Paguiez, Penna, Picquet, Platel, Pointin, Precureur, Raynard, Rogier, St-Venant, Salembier, Sanson, Thibauts, Tilmant, Tondeur (Eugène), Vanbremersch, Vandenheede, Vandewalle (Jean-Baptiste), Vanecloo, Vanhoutte, Vanlaer (Pierre), Vanryské, Verlay (Etienne), Verleye (Jules), Vermylen, Watine, Wibaux.

BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES. (*Deuxième partie*).

Centre de Laon. — MM. Beauvois, Charlet, Daullé, Degon, Dubois (Fernand), Jacob, Leclercq (Henri).

Centre de Lille. — MM. Aublin, Bachelet, Bocquet, Bompart, Bourlet (Alphonse), Brial, Brimel (Louis), Carrez, Crinon, Defossez, Delannoy, Delcourt, Delecroy, Delchelle, Delerue, Delesalle (René), Deroy, Devos, Druon Dupont (Léon), Duquesnoy (Adolphe), Duquesnoy (Paul), Duriez, Dutoit, Emond, Fache, Favier (Louis), Fénart, Flambeau, Focquedey, Fontaine (Jules), Fournié, François, Gallois, Gaudier, Hauchard, Hérété, Ingelrans, Leclercq (Georges), Lefort, Lefrancq, Legrain, Lehembre, Lepoivre, Lepoutre, Liège, Mahieu, Morival, Nachbaur, Obé, Olivier, Outrebon, Painblan, Périer, Playoust Rickelboom, Rémy, Rousseau, Scrive, Sevin, Thomas, Vandamme, Verbeke, Verstraete, Vignol, Wasse.

Une réclamation légitime. — Une pétition circule en ce moment parmi les facteurs et employés des postes et des télégraphes pour demander que le gouvernement obtienne des compagnies de chemins de fer le droit pour ces agents, lorsqu'ils vont en congé, *de voyager à demi place comme le font certaines* catégories de fonctionnaires de l'Etat, entre autres les instituteurs.

Personnel administratif. — *Contributions indirectes.* — Est nommé receveur à Lomme, M. Grès, venant de Carignan, en remplacement de M. Holbecq, nommé à Lyon.

Enregistrement. — M. Hautcœur est nommé receveur rédacteur près la direction de Lille, en remplacement de M. Soyez.

Chronique locale

ROUBAIX

Peintre amateur. — L'Association des Anciens élèves de l'école de la rue Archimède, organise une tombola au profit des élèves pauvres de cette école.

Parmi la nombreuse *collection de lots*, la plupart offerts par de généreux donateurs, exposés Grande-Rue, à la vitrine de chez M. Jubé, figure un joli petit tableau qui est l'œuvre d'un de nos citoyens, peintre amateur, et à ses moments perdus : nous voulons parler de M. Obin, chef de bureau à la mairie.

Avant de critiquer ce petit chef-d'œuvre, il est bon de dire que M. Obin n'a jamais suivi de cours de peinture ; il n'a assisté que pendant un laps de temps très minime (à peine trois mois) au cours de dessin de M. Seratzki.

Le tableau qu'il a généreusement offert au comité organisateur de la tombola est peint d'après Bokas.

Il n'est pas d'une grande finesse, mais il démontre chez son auteur un goût tout particulier. Il représente une jeune fille dans la forêt, *les bras en croix, appuyés sur une* barrière ; son tablier relevé et attaché à la ceinture est rempli de bois mort. L'effet en est charmant quoique les jambes un peu grosses et les bras un peu long.

Néanmoins, nous tenons *à le répéter, il faut* féliciter M. Obin de sa bonne volonté, car il peint rarement, et son tableau démontre surabondamment que s'il avait suivi cet art, il serait devenu un de nos meilleurs artistes.

V. L.

La rue de l'Alma. — Est déclaré d'utilité publique, à Roubaix (Nord), l'élargissement de la rue de l'Alma, entre les rues de l'Avocat et Isabeau-de-Roubaix, au moyen de l'occupation d'immeubles ou portions d'immeubles, teintés en jaune sur le plan d'alignement.

Le Maire de Roubaix, agissant au nom de la ville, est autorisé à acquérir les dits immeubles ou portions d'immeubles, soit à l'amiable, soit s'il y a lieu par voie d'expropriation conformément à la loi du 3 mai 1841.

Il sera pourvu à la dépense en totalité à 10000 *fr. au moyen d'un crédit de somme* égale ouvert au budget de 1889, par décret du 22 janvier 1890.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Le plan sera déposé pendant un mois au Secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

Essieu brisé. — L'essieu d'une voiture, appartenant à M. Vandevelde, boucher, s'est brisé mardi soir vers sept heures et demie, Grande-Place. Il n'y a pas eu accident de personne.

Les chiens. — Dans la journée de mardi, quatre chiens ont été mis en fourrière.

Jeu d'argent. — Contraventions ont été dressées à la charge des nommés Charles Brèche, âgé de 18 ans, demeurant rue des Filatures, cour Tonneau, et Charles Pottier, âgé de 20 ans, demeurant rue St-Pierre.

Tous deux sont inculpés d'avoir joué aux cartes, pour de l'argent.

Tapage injurieux. — Mardi soir, vers sept heures et demie, le nommé Charles Leignel, âgé de 40 ans, demeurant impasse Nabuchodonosor, *se trouvait ivre, et insultait ses voisins.*

La dame Marie Vancalman alla prévenir un agent de police, qui conduisit l'ivrogne au dépôt du 1er arrondissement.

Importantes arrestations. — La police de sûreté a procédé, dans la journée d'hier, à d'importantes arrestations d'individus fortement soupçonnés d'être les auteurs des vols commis avec tant d'audace en ces derniers temps.

Ce sont les nommés Ernest Vanstenbronck, 20 ans, tisserand, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle-d'Or; Alfred Vandebogard, âgé de 20 ans, tisserand, rue de la Vigne, cour Vanbeveren ; Henri Fiévet, 19 ans, peigneron, rue de la Barbe-d'Or, 8; Louis Moulin, 59 ans, cabaretier, rue de la Paix.

Nous savons que trois autres individus, dont deux femmes, ont également été arrêtés.

On a retrouvé chez eux différentes marchandises : couvertures, linges, chaussures et outils.

Dans ces derniers, on aurait reconnu celui ayant dû servir à couper les lames des persiennes.

Vol de 300 fr. - Mme Irma Reynart, âgée de 37 ans, ménagère, demeurant ruelle du Ballon, cour Derville, 5, avait économisé sou à sou un pécule qui s'élevait à environ 300 francs qu'elle avait placé dans une armoire.

Hier matin, ayant besoin de quelque argent, *elle voulut le reprendre, mais quel ne fut* pas son désespoir de ne plus rien retrouver.

L'auteur de ce vol est inconnu, Mme Reynart n'a aucun soupçon.

Elle a porté plainte au commissaire de police.

Chronique colombophile. — Dimanche a eu lieu la distribution des prix du grand concours national de la Fédération roubaisienne.

Le siège fédéral était littéralement bondé de monde venu de tous côtés pour assister à cette cérémonie. A sept heures s'ouvre la séance, le président de la Fédération prononce l'allocution suivante :

Avant de procéder à la distribution des prix, permettez-moi, messieurs, d'adresser les remerciements sincères de la commission fédérale à tous ceux qui ont répondu le 14 juillet à son appel. Vous êtes venus nombreux et plein d'entrain apporter vos intelligents voyageurs, objet de tant de soins, à ce grand tournoi colombophile.

» Vous aviez tous au cœur la conviction d'être heureux, de remporter les palmes de la victoire et, dans ce but, vous aviez déployé l'énergie, la patience, l'intelligence nécessaires pour préparer ces fidèles oiseaux à vaincre.

» Hélas ! comme toujours, le malheur des uns fait le bonheur des autres, il y a eu triomphe et déception.

Aux uns nous disons courage, l'avenir est toujours là plein de promesses, aux autres nous adressons nos félicitations, car la lutte était belle. Certes, si la déception est grande pour ceux que la fortune n'a pas favorisés, absolue a été la joie des autres. Et en effet, jamais de mémoire de colombophile, pareilles récompenses n'ont été attribuées à un concours.

Parmi la multitude de prix que vous avez sous les yeux, qui ne distingue le magnifique buste de Barra, que nos cœurs patriotiques entourent d'un éclat idéal — ce don précieux que M. Carnot, président de la République a accordé si généreusement à la Fédération Roubaisienne.

Heureux vainqueur celui qui emporte ce prix, il lui rappellera toujour de bien belles choses. Il y verra constamment entrelacé à sa victoire, les noms de Barra — Carnot — République française, synonymes de grandeur et de Patrie.

Près de lui les prix du *Département du Nord*, de la Ville de Roubaix, de MM. Lecomte, Tiers, Grulois, Beausière, Roussel, donnant la brillante note dans ce grand concours.

Je suis fier, Messieurs, de pouvoir aujourd'hui publiquement, adresser à M. Carnot, président de la République, l'expression respectueuse de notre profonde gratitude : au Conseil général du Nord, à M. le Maire de Roubaix, au Conseil municipal et à tous ceux qui ont contribué à la prospérité de la Fédération Roubaisienne à eux tous, nous adressons nos chaleureux remerciments.

Dorénavant le concours national est bien fondé, il a reçu cette année sa confirmation officielle par les hautes influences qui l'ont rendu si éclatant.

Merci aussi, Messieurs, de nous avoir permis de répondre si bien à l'appel de M. le Maire pour le lâcher de la Grande Place, le spectacle de ces 7,000 pigeons lâchés en même temps, a été superbe et bien apprécié ; il nous a mérité les félicitations de l'administration municipale.

Merci, et je compte sur vous tous pour maintenir bien déployées les trois couleurs du drapeau colombophile roubaisien.

Après de vifs applaudissements, M. Willem, président d'honneur, prononce les paroles suivantes : Je me rallie de tout cœur aux remerciements adressés par M. Weerts à M. le Président de la République et aux aimables donateurs, j'engage tous les colombophiles à persévérer dans leurs efforts, afin de tenir toujours prêts de fidèles messagers pour la France. A son tour, M. Draux, vice président, reprenant la parole, s'exprime ainsi : J'ajouterai aux paroles que M. Weerts, président fédéral, M. Willem, président, ont si bien dites, l'expression de mon enthousiasme en pensant que ces 3,000 pigeons engagés sont autant de messagers pour la France. Travaillons, Messieurs, à perfec*tionner* cette belle race de voyageurs que nous mettons toujours au service de la Patrie. Que notre reconnaissance soit transmise à M. le Président de la République. De nombreux applaudissements et des cris de : Vive la République ! ont accueilli ces dernières paroles.

Aussitôt après a commencé la distribution des prix d'excellence : Grand concours de Chantilly, 75 paniers lâchés par le convoyeur principal M. L. Leman à 6 heures 15 du matin par vent sur Ouest temps nuageux, bonne température. Vitesse *moyenne acquise* selon le barême Weerts Catteau 1234 mètres 37 cent. à la minute soit 14 secondes 68 degrés par zônes fédérales, durée du concours 23 m. 15 secondes.

1er grand prix d'excellence, don de M. le Président de la République, magnifique buste de « Barra », provenant de la manufacture de Sèvres, au premier pigeon spécialement désigné. M. Delmotte, de Roubaix, à 8 h. 34 m. 23 sec. arrive 9e du concours.

2e prix, don de Julien Lagache, maire de Roubaix, vase artistique porcelaine et bronze au 1er pigeon désigné, M. Ledoux, de Mouveaux, à 8 h. 33 m., 350, arrive 5e du concours.

3e prix, don du Département du Nord, au plus grand nombre de prix. — Superbe bronze « la Tempête », à M. Duuenne emportant 6 prix de concours.

4e prix, don de M. E. Lecomte, conseiller de Croix « garniture » au 1er prix de concours à M. Delespierre, de Roubaix, à 8 h. 32 m. 53 s.

5e prix, don de M. Fiers de Wattrelos, à la 1re série de 2 pigeons : Garniture, à M. L. Pollet de Roubaix, à 8 h. 39 m. 29 s.

6e prix, don de M. Grulois de Roubaix, à la 1re série de 4, à M. Roussel, à 8 h. 48 m. 44 s.

7e prix, don de M. Bausière de Roubaix, à la 2e série de 3 pigeons, à M. Planquart, à 8 h. 39 m. 17 s.

8e prix, don de la ville de Roubaix au 2e pigeon seul, M. Prouvost, à 8 h. 23 m. 4 s.

Excellences du département du Nord (Objets d'arts, etc).

1er prix : MM. Blonde — 2e Delfortrie — 3e Hornaert — 4e Beele — 5e Catrice — 6e Vanbrussel — 7e Fleury — 8e Duflot — 9e Sandrap — 10e Guilmain.

Excellences de la ville de Roubaix (Huit Motifs *divers*).

1er prix : MM. Germain — 2e Béghin — 3e Ledoux — 4e Delporte — 5e Dickers — 6e Godard — 7e Dhalluin — 8e Deffrenne.

Médailles d'excellences : MM. Lepers — Heulst Caberson — Boters — Jacob — Loucheur — Debrayne — Davillers — Grouillon — François Segers.

Il y a à ajouter à cette nomenclature 70 prix d'honneur, 8 prix de garnitures, 210 prix de concours, toutes en espèces se montant ensemble à *10,000 francs.*

***

C'est aujourd'hui jeudi 24 juillet qu'a lieu la mise en panier pour le concours de Périgueux, organisé par le cercle Union café Pandore, rue Pauvrée, 500 francs prix d'honneur dans un rayon de 50 kilomètres.

La distribution des prix aux élèves de l'Ecole nationale de musique aura lieu, le dimanche 27 juillet, à onze heures du matin à l'Hippodrome.

Expulsion. — Un arrêté d'expulsion a été pris à l'égard de Cyrille X.., ancien vacher chez M. Tiers, cultivateur, place du Trichon.

Abattoir. — Il a été abattu du 16 au 22 juillet : 50 bœufs pour 15000 kilos ; 62 vaches pour 16,330 kilos ; 20 taureaux pour 6172 kilos ; 41 moutons pour 1625 kilos ; 126 veaux pour 10080 kilos ; 103 porcs pour 8869 kilos et 7 chevaux pour 1808 kilos.

Succès Roubaisiens. — Nous lisons dans le journal *Liège-Exposition* un article très intéressant sur M. Edmond Nauwelaers dentiste qui a exposé des pièces dentaires.

Voici du reste ce qu'il en dit :

Un dentiste étranger, M. Edmond Nauwelaers, professeur de chirurgie et prothèse dentaire, établi à Roubaix (France) expose un tableau vraiment remarquable, d'après ce que nous assurent des gens compétents en la matière. Ce tableau constitue une vraie curiosité dentaire : c'est la reproduction de tous les systèmes qui sont fabriqués non-seulement en France, mais à l'étranger. Au centre se trouve une tête en plâtre, dans la bouche de laquelle est un dentier absolument complet. Ce dentier, chose originale, articule mécaniquement.

Dans ce même cadre, nous voyons des pièces dentaires d'une parfaite imitation de la nature : c'est ainsi que nous apercevons, sculpté dans un beau bloc d'ivoire, un dentier complet; puis une autre pièce très artistique, consistant en gencives artificielles, dents et gencives d'une seule pièce où l'on croirait voir circuler le sang. Notre attention est également attirée par différents genres de pièces supérieures. Celles-ci tiennent sans crochet, sans ressort, sont d'une adhérence absolue, de composition molle, formant coussin sur les gencives, par succion, double sucion, air comprimé ou pression atmosphérique, puis un nouveau genre, *dit à pont*, système Nauwelaers, laissant le palais entièrement libre. Puis des dents montées sur plaques en or, ou platiné. Cloisonnées, système breveté en France et à l'étranger, en volcanite, en platine estampé, à *gencives et plaques celluloïde*, composition brevetée, d'une seule pièce, en vulcanite platinée et nombre d'autres systèmes perfectionnés par M. Nauwelaers et qui seraient trop long à énumérer.

Nous ne pouvons cependant passer sous silence les pièces anatomiques suivantes. Taillées dans un autre bloc d'ivoire, nous admirons vingt dents de lait, trente-deux dents d'adulte et une grosse molaire. Ces pièces artistiques sculptées sont pour l'étude de la dentition, ainsi qu'une tête de fœtus divisée, ces pièces sont d'une exactitude parfaite et prouvent chez M. Nauwelaers de grandes connaissances de l'anatomie de *la tête. Cette* exposition est absolument intéressante; elle fixe immédiatement les regards. Nous ne connaissons point M. Nauwelaers, mais à en juger par le tableau qu'il nous fait voir, nous le considérons comme un praticien sérieux, expert, capable et ayant de l'art dentaire une grande connaissance et une bonne pratique. M. Nauwelaers expose pour la première fois, et nous sommes persuadé qu'à l'Exposition internationale de Liège il obtiendra une distinction justement méritée.

L'URBAINE & LA SEINE
Compagnie d'Assurances contre les Accidents, Chevaux & Voitures.
Capital Social : DOUZE MILLIONS
Sinistres payés en 1889 : 1,602,160 francs.

L'URBAINE
Compagnie d'Assurances sur la Vie
Capital Social : 12 Millions. — Fonds de garantie : 56 Millions.
Agence de Roubaix : Rue Pellart, 1 bis.

ASSURANCES MARITIMES
ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
ASSURANCE COLLECTIVES
Responsabilité civile du Patron.
HENRI DESCHAMPS
Rue Pellart, 1 bis. 1773

TOURCOING

LYCÉE DE TOURCOING

Le Lycée de Tourcoing vient de remporter un succès remarquable aux examens du baccalauréat de l'Enseignement spécial : neuf de ses élèves ont été reçus par le jury siégeant à Lille, un avec la mention très bien, deux avec la mention bien et deux avec la mention *assez bien*.

La mention très bien est rarement donnée, elle n'a été accordée qu'une seule fois pendant cette session, où 105 candidats ont été examinés : elle a été obtenue par M. de Mollins.

Les autres élèves du Lycée admis en même temps sont :

MM. Léger, mention bien ; Wartelle, mention bien ; Noncler, mention assez bien; Deroide, mention assez bien ; Dehesdin, Lépinois, Montigny, Vilbert.

La proportion des élèves reçus aux élèves présentés a été de 60 pour 0/0 au Lycée de Tourcoing ; elle a été de 28 0/0 pour l'ensemble des candidats étrangers au Lycée.

Ces résultats si brillants sont bien faits pour encourager les familles à confier l'éducation de leurs enfants aux éminents professeurs de notre splendide Lycée, et ils justifient pleinement la rapide prospérité de cet établissement.

Pour un *Lycée-Fantôme*, titre dont il fut gratifié jadis par un organe de la réaction, MM. *les réactionnaires seront bien forcés* d'avouer que les chiffres publiés ci-dessus ont une certaine éloquence !

Sac d'un cabaret. — Lundi, dans la matinée, M. Béghien, épicier et cabaretier à l'Epinette, vit arriver chez lui les sieurs Désiré et Emile V.. qui sont sortis récemment de prison où ils ont purgé des condamnations pour bris de clôture dans son établissement.

M. Béghien déclara à ces deux individus qu'il ne leur servirait pas à boire, à quoi l'un des frères V. répondit : « Nous ne venons pas pour boire nous venons pour te tuer ! »

M. Béghien s'enfuit dans sa cuisine et revint armé d'un couteau pour effrayer ses agresseurs ; mais ceux-ci ne parurent pas le moins du monde s'en émouvoir.

M. Béghien qui est boiteux reçut à sa bonne jambe un coup de pied qui lui fit une *forte* contusion. Sa sœur fut elle-même victime de voies de fait.

Un consommateur qui se trouvait dans le cabaret s'était levé pour intervenir en faveur *du cabaretier, l'un des frères V. lui dit :* « Si tu bouges, tu es mort ! » Le consommateur devant cette menace reprit paisiblement sa place.

Les frères V., mirent alors le cabaret à sac, verres, chopes, tout fut brisé, une cage d'oiseaux renversée et les prisonniers mis en liberté. Les dégâts s'élèvent à 60 fr.

M. le commissaire du 1er arrondissement est saisi de l'affaire.

Outrage et rebellion. — Le sieur D..., cabaretier, rue de la Cloche, à la suite d'une discussion avec sa femme, avait mis cette dernière à la porte. Elle se rendit au bureau de police où elle raconta son cas.

Des agents l'accompagnèrent jusqu'à son domicile.

Le mari semblait revenu à de meilleurs *sentiments. Mais à peine les agents* avaient-ils tourné les talons que C... recommença son tapage et mit une nouvelle fois sa femme et son enfant dehors.

Les agents qui n'étaient encore qu'à une faible distance revinrent, mais D... les accueillit fort mal.

Il a été arrêté pour les injures qu'il prodigua aux représentants de l'autorité et est allé rejoindre en prison un sien parent, le nommé S...., de la rue Neuve-de-Roubaix, arrêté dans des conditions absolument analogues.

Visite du lait. — Il a été procédé, hier matin, à une vérification du lait.

Un seul des marchands visités par M. le commissaire du deuxième arrondissement a été trouvé porteur d'un lait qui semblait avoir été baptisé....., pas suffisamment, *toutefois, pour établir le frelatage* d'une façon formelle ; il manquait quelques gouttes d'eau !

Porte-monnaie trouvé. — Le jeune Georges *Chamberlin, fils de M. le commissaire* de police du premier arrondissement a trouvé, hier, rue de la Paix, un porte-monnaie contenant une somme de 5 francs 30 centimes, qu'il s'est empressé de déposer au bureau central de police.

Voleur de profession. — Nous avons annoncé dans un dernier numéro l'arrestation d'un sieur Destailleur, qui avait été aperçu par des voisins au moment où il tentait de pénétrer pour voler chez M. Henri Tonnel, marchand de bonneterie, chemin de Neuville à la Croix-Rouge.

Tout porte à croire que c'est bien *ainsi que* nous l'avons dit, ce même individu qui a commis au mois d'août de l'année dernière un vol de 425 fr. de numéraire et diverses marchandises.

*Destailleurs est du reste un voleur de pro*fession. Au moment de son arrestation la police belge le recherchait pour plusieurs vols commis à Mouscron, dont un tout récent dans une maison située près de la barrière du Chemin de fer, où le malfaiteur pénétra par une fenêtre.

Le père de cet individu est lui-même sous les verrous en Belgique et subit actuellement une peine de 4 ans de prison également pour vol.

Contravention. — Une contravention a été relevée à la charge du nommé Pierre D..., 46 ans, rue de Rome, pour tapage et rassemblement.

Vol de numéraire. — Nous avons relaté hier un vol d'une somme de 60 francs en numéraire, commis au préjudice d'un cabaretier de la rue Neuve-de-Roubaix. Le cabaretier est M. Clarisse. Quant à la voleuse, il ne saurait y avoir de doute, c'est bien la femme à journée, employée samedi dans la maison, qui a dérobé la somme.

C'est une femme F., âgée de 30 ans, originaire de Gheluwe (Belgique).

Le soir même du vol, cette femme, qui demeurait avec son mari dans un estaminet près de l'Hôtel-de-Ville, et qui certes n'était pas riche, se rendit dans un cabaret de la rue du Haze où elle but quelques consommations qu'elle paya en exibant un porte-monnaie contenant des *pièces de 5 francs. La* cabaretière, qui connaissait la situation de la femme F., lui fit cette réflexion : « Tu es bien riche aujourd'hui? »

Oui, répondit la femme F., mon mari — ce *dernier âgé de 25 ans, est originaire* de Douai — est allé dans son pays et a rapporté de l'argent.

Les époux F. sont en fuite.

Marcq-en-Barœul. — *Un charivari.* — M. F..., âgé de 36 ans, fermier au hameau de Rouges-Barres, a contracté il y a quelque temps mariage avec une jeune fille de 48 ans ! M. F... qui habitait avec ses parents, amena son épouse au foyer commun. De graves inconvénients ne tardèrent pas à se manifester et l'entente était loin de régner entre la brue et ses beaux parents.

De guerre lasse, Mme F... jeune, qui à la suite de chaque discussion éprouvait des attaques de nerfs, résolut de retourner dans sa propre famille.

Son mari s'ennuyant seul, fit des démarches auprès de sa légitime qu'il ramena au domicile conjugal.

Les époux passèrent devant un cabaret dont une jeune fille sortit et se mit à crier à pleins poumons : Mariage ! Mariage ! Elle fut bientôt secondée par un certain nombre de consommateurs réunis dans le cabaret qui sortirent à leur tour et proférèrent en cadence le même cri : Mariage !

M. F. fit rentrer sa femme dans la maison, puis revint en priant les individus de cesser leurs cris. « Ma femme, leur dit-il, va avoir des attaques de nerfs ! »

Cette sortie du mari détermina une hilarité générale, à la suite de laquelle la bande des manifestants disparut pour revenir bientôt augmentée.

Cette fois, chacun s'était muni des instruments les plus disparates : Marmittes, *casseroles, vieux chaudrons, que sais-je! et s'étant* réunis sous les fenêtres des époux F..., ils se mirent à faire un charivari étourdissant qui dura jusqu'à près de minuit.

Ce que la brave Mme F... a dû éprouver d'attaques de nerfs, nous renonçons à le décrire.

Le mari a porté plainte à la gendarmerie de Tourcoing qui, à la suite d'une enquête, a dressé des contraventions pour tapage à une vingtaine de personnes.

WATTRELOS

Un vol à la Houzarde. — Une enquête est ouverte au sujet d'un vol d'un chaudron en cuivre qui a été commis au préjudice de M. Vanmeeren à la Houzarde, dans la nuit de mardi à mercredi

Coups. — Une cabaretière du Petit-Tournai a déposé une plainte contre un nommé B..., du Crétinier, qui lui a porté des coups.

Tombola. — Voici les résultats de la tombola tirée le 20 juillet dans la soirée donnée chez M. Branquart, au bénéfice d'une famille nécessiteuse :

2042	765	1105	2332	1531	9	1117	285
2270	2285	2211	3094	519	959	187	386
218	2334	50	1364	1342	2156	574	3103
731	3019	958	2284	1316	223.		

CROIX

Naturalisation. — Par un décret du Président de la République, M. Louis Auguste Gabrel, de la maison Isaac Holden, vient de recevoir ses lettres de naturalisation.

M. Gabrel est d'origine suisse, ses fils sont Français, l'un d'eux a même fait un congé au 8e dragons.

M. Gabrel est le beau-père du docteur Largillière, ancien conseiller général.

Nous adressons toutes nos félicitations à M. Gabrel et sommes heureux de voir cet excellent citoyen entrer dans la grande famille française.

UN ÉMOUVANT SUICIDE

Un suicide accompli dans des circonstances émouvantes s'est produit hier dans la paisible commune de Croix.

Vers trois heures et demie, les habitants des environs du cimetière entendaient une double détonation partant de ce lieu.

Le fossoyeur et des ouvriers travaillant à une tombe virent un homme étendu dans un des chemins.

Il s'était tiré un double coup de pistolet Lefaucheux au cœur. L'individu était habillé assez élégamment; chemise propre, faux-col blanc, fraîchement rasé.

La gendarmerie fut immédiatement prévenue ainsi que M. Guargalé, commissaire de police.

La gendarmerie commença aussitôt une enquête. On retrouva dans sa poche un testament ainsi libellé :

« Affligé d'une maladie incurable, je préfère en finir de suite.

Mon désir suprême est de ne pas être sorti de ce cimetière et d'être enterré suivant le rite de la religion catholique, dans laquelle je suis né et qui ordonne que les suicidés soient inhumés sans aucune cérémonie religieuse, je tiens surtout à ce qu'on ne mette absolument rien sur ma tombe; en un mot, je désire être oublié le plus rapidement possible.

La presse sera indemnisée pour ne publier que le strict nécessaire.

Je prie M. le Directeur du cimetière de vouloir faire prendre immédiatement les dispositions suivantes :

1° Mettre mon cadavre dans le caveau à l'abri des curieux.

2° Faire parvenir à son adresse la lettre incluse ;

3° Prévenir ma malheureuse mère qui demeure à Roubaix, rue Mirabeau.

Une pièce de 10 francs est dans la poche de mon gilet à la disposition de M. le Directeur du cimetière pour qu'il fasse exécuter rapidement ces trois choses. »

(Signé) Hector-Henri-Louis DESCAMPS, né le 1er septembre 1855.

A cette pièce était joint son acte de naissance et une lettre cachetée à l'adresse de M. Edmond Lefebvre à Roubaix.

On retrouva en outre la pièce de 10 francs et 0,30 centimes de monnaie de billon ainsi que deux cartouches *calibre* 12.

Mme Descamps, qui demeure rue Mirabeau, ayant été prévenue, est arrivée vers quatre heures. Son désespoir est impossible à décrire.

Ainsi que le dit lui-même le suicidé, le motif serait une maladie incurable.

Descamps avait été employé pendant vingt ans chez M. Amédée Prouvost et Cie. Il en était sorti il y a quelques jours.

Il avait, paraît-il, dit à plusieurs reprises que lorsqu'il quitterait cet établissement il ne vivrait plus longtemps.

M. Ed. Lefebvre, à qui est adressée la lettre, est un des associés de M. Amédé Prouvost.

Menaces de mort. — Un sieur Ghyse, ayant travaillé chez Mme Houssaye, cultivatrice, Verte-Rue, a menacé *dans un moment d'ivresse*, de tuer son ancienne patronne.

Il s'est présenté chez cette dernière et, saisissant un piquet à couper le blé, la poursuivit pour mettre son projet à exécution. Ne